

du vendredi 23 mars 2018

Etaient présents : Bardou G - Bedos D - Bonvalet D - Bouillé A - Descouens MS - Guilhaumon JM - Jaffuel C - Le Bel J - Marza I - Revel M

Procurations : Albouy P à Revel M - Usache P à Le Bel J

Absents : Cazenave M - Martin R - Roncin D

Secrétaire de séance : Bouillé A

Ordre du jour

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil du 16 février 2018 voté à l'unanimité.

1 - Convention de mécénat pour le financement de l'oeuvre réalisée par Casimir Ferrer

Afin de financer l'oeuvre réalisée par Casimir Ferrer, Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de mécénat. Monsieur Bedos dit qu'un courrier sera adressé aux diverses entreprises.

Diverses animations culturelles seront proposées : cours de peinture par Casimir Ferrer au mois de juin dans une salle communale, réalisation d'une fresque par les écoliers, exposition de 3 statues de Casimir Ferrer, exposition dans l'église, exposition de Jaurès.

Monsieur Bedos précise que l'école de Musique intercommunautaire de Thézan souhaiterait venir faire des concerts sur les différentes communes. Cette proposition est à étudier.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Vote : unanimité

2 - Création d'un poste d'agent technique contractuel pour remplacement maladie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi contractuel au service technique pour remplacement d'un agent en maladie, à compter du 26 mars 2018 jusqu'au 30 septembre 2018, 35h00 hebdomadaires rémunérées au SMIC.

Vote : unanimité

3 - Régime indemnitaire du personnel communal 2018

Monsieur Bedos présente le régime indemnitaire du personnel communal 2018. Il propose le maintien d'une prime mensuelle pour 2 agents et des augmentations de prime de fin d'année pour tous les agents et notamment pour la polyvalence et la technicité.

Vote : 11 voix pour - 1 abstention - 0 contre

4 - Règlement des heures supplémentaires effectuées par le personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil de verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) au personnel communal effectuant des heures supplémentaires de manière occasionnelle (surcroît d'activité, absence du personnel pour maladie et congé, réunions de travail). La rémunération est la suivante : + 25 % du taux horaire pour les 14 premières heures, 27 % pour les heures suivantes avec un maximum de 25 h par mois.

Vote : unanimité

5- Contrat de maintenance de la bibliothèque : renouvellement avec la société DECALOG

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de maintenance du matériel pour la bibliothèque avec la société DECALOG pour un montant de 97.43 € par an.

Vote : unanimité

du vendredi 23 mars 2018

6- Contrat avec Berger Levrault pour la signature électronique des mandats et des titres

Afin de dématérialiser totalement la comptabilité et supprimer l'envoi des bordereaux papiers à la trésorerie, Monsieur le Maire propose au conseil de signer un contrat avec Berger Levrault pour la signature électronique des mandats et des titres pour un montant de 815.00 € ttc.

Vote : unanimité

Questions diverses

7 - Convention pour la fourrière avec la société Delvaux

La société ADS ayant cessé son activité, Monsieur le Maire propose au conseil de signer une convention de service public pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière automobile avec la société Delvaux domiciliée à Aspiran (Hérault). Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Monsieur Le Bel dit qu'il faudrait faire un marché. Monsieur le Maire dit que c'est la police pluri-communale qui s'est occupée de ce dossier, il leur en fera part.

Vote : 11 voix pour - 1 abstention - 0 contre

Informations

1) Des personnes qui n'avaient pas effectué le débroussaillage ont été conviées à une réunion. Un rappel a été fait concernant l'importance du débroussaillage afin d'éviter les feux. Si le débroussaillage n'est effectué, une amende de 135 € dans un premier temps, puis la commune se charge des travaux et envoie la facture. En 2019, un contrôle sera effectué par l'ONF.

Un courrier de l'état a été reçu du préfet demandant au maire d'informer les administrés sur les obligations de débroussaillage, ce qui est fait chaque année par la commune.

2) Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé au nettoyage du site Pech Rome. Un flyer de remerciement sera adressée à la population. Un article sera mis sur le Midi Libre.

Une plantation d'arbre sera faite avec les enfants de l'école : 1 arbre/1 enfant à l'automne.

3) La présentation du PLU à la CDPNAF (Commission départementale pour la Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) a eu lieu et un avis favorable a été donné. Le PLU a été adressé aux différents organismes (PPA : Personnes publiques associées) qui doivent donner leur avis dans les 3 mois et l'enquête publique aura lieu ensuite.

Le conseil est clos à 19h30.